

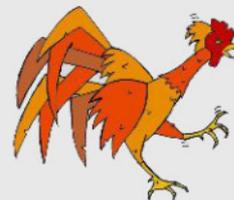
Paiement en espèces :  
le délire de la DG,  
la galère des agents

Assemblée  
Générale  
du 4 avril

**Solidaires**  
Finances  
Publiques

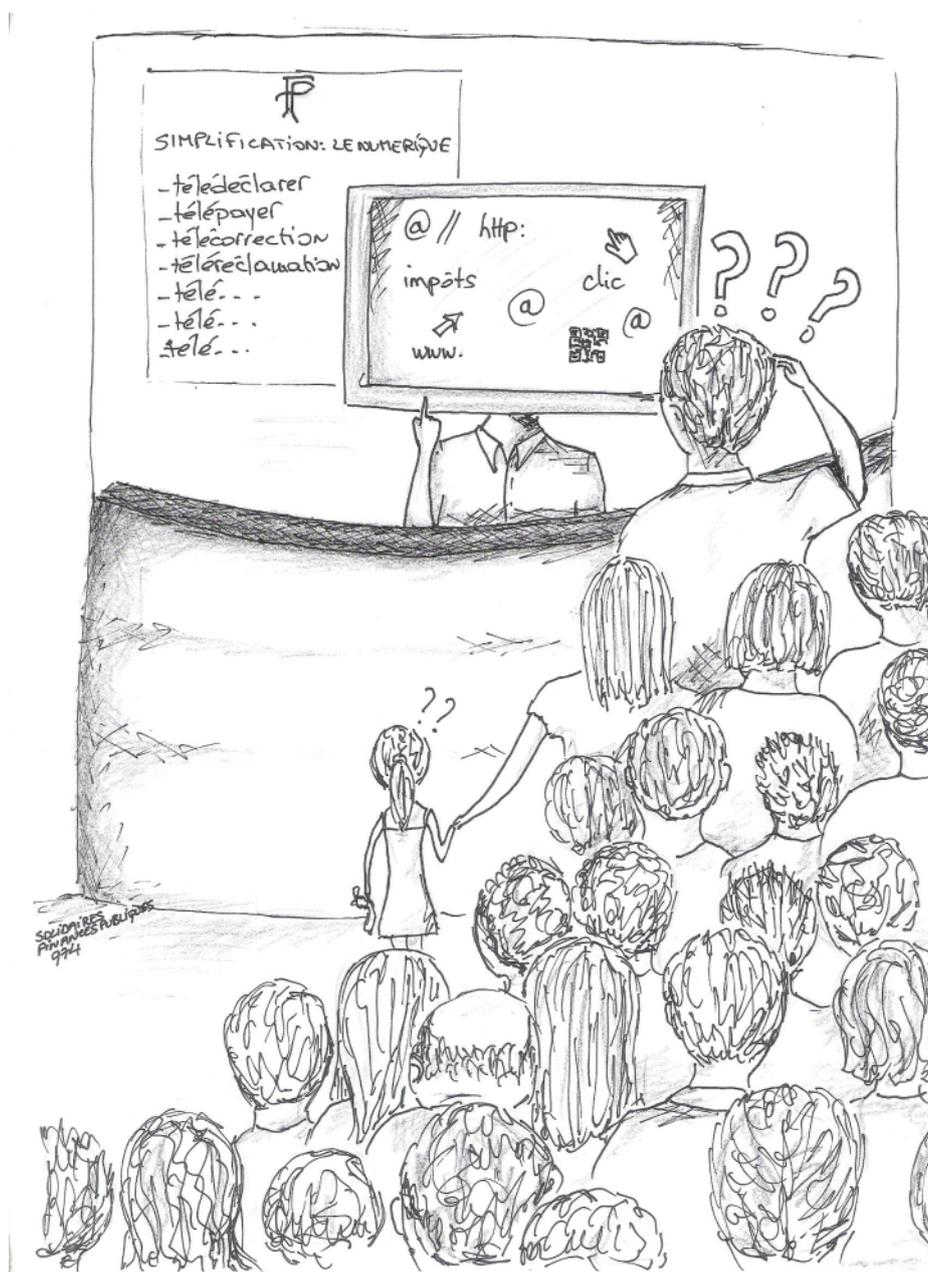
SYNDICAT NATIONAL

Ti Coq Bataill'



Edition d'avril 2014

LA DEMARCHE STRATÉGIQUE



Contact: [solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr)

## Edito

Le combat syndical n'est pas vain, l'annonce de la création d'un centre EPAF à la Réunion en est un exemple hautement symbolique. Travail de longue date de notre section (12 ans), c'est long diront certains; mais ce combat a été aussi celui des agents du ministère des Finances de la Réunion. Il a permis d'obtenir satisfaction pour cette parcelle très convoitée par le monde économique local et national.

Plus proche de nous, la forte mobilisation pour dénoncer nos conditions de travail et le désastre dans les accueils à la Réunion dénoncées depuis des années avec un dossier complet remis au Directeur général, a également porté ses fruits : Pas de suppression d'emploi à la DRFiP de la Réunion au 1er Septembre 2014, création d'un B , d'un C et d'une antenne DIRCOFI (9 emplois sur 2 ans).

Dans cette DRFiP 974 en chantier (cf Ti Coq sept 2013), nous avons pesé de toute notre détermination sur l'ensemble des projets, et ce, toujours dans l'intérêt des agents concernés. Notre « crédo », faire avancer les dossiers dans le respect que chacun est en droit d'attendre dans l'exercice de ses fonctions.

Tout n'est pas gagné et il va falloir s'accrocher, se battre sans cesse pour tenter de stopper le funeste chantier : la casse programmée de la fonction publique.

Travailler sereinement tout en étant respecté et valorisé est un droit. C'est pour cela, qu'avec vous, adhérents, vous, sympathisants et l'équipe locale de Solidaires Finances Publiques , nous continuerons ce combat.

Eric METRO

### Sommaire :

- Notation
- Intox / info
- Métier : Paiement en espèces
- Brèves
- La démarche stratégique
- Amis de la psychiatrie
- Coup de coeur
- l'AG du 4 avril
- Un peu d'histoire : l'esclave Furcy

# NOTATION

Au moment où vous lirez ces lignes, l'autorité hiérarchique aura sûrement apposé son visa sur votre compte-rendu. Pour ceux qui l'estiment nécessaire, le chemin vers l'appel commencera. Les militants de Solidaires Finances Publiques seront présents pour vous accompagner bien entendu.

**Rendez-vous dans quelques jours pour un Ti Coq Spécial Notation ou plutôt un Spécial Appel de Notation.**



**INTOX**

**26 mars 2013**

Stéphane quitte le poste de secrétaire de Solidaires Finances Publiques avec pertes et fracas laissant sur son passage sang et larmes.

Les rumeurs les plus folles ont circulé : « chassé » du pouvoir, affaires de sexe(s) et/ou de cœur, guerre des chefs, bagarres,... Bien entendu, tout cela est faux, et on se rappelle des sourires en coin de certains et des quolibets des autres !

**INFO**

**1er mars 2013**

Stéphane prend le relais de Pascal et devient le 6ème secrétaire de notre organisation. 26 jours plus tard, il se retire de manière imprévue pour des raisons personnelles.

**4 avril 2014**

Stéphane préside notre Assemblée Générale. Que se passe-t-il ? Sommes-nous devenus fous ? C'est fort possible car nous avons parfois le cerveau qui flanche un peu... Pas du tout, c'est juste le retour d'un militant qui revient chez lui après avoir résolu quelques soucis personnels. Le parcours d'une vie n'est pas toujours rectiligne !

L'équipe est très contente de le revoir parmi nous et de compter sur son soutien pour les nombreux combats qui nous attendent !

# MÉTIER

## **PAIEMENT EN ESPÈCES : LE DÉLIRE DE LA DG, LA GALÈRE DES AGENTS**

***La mesure votée en décembre 2013 qui soumet au plafond de 300 euros les versements en espèces à nos guichets, pour le paiement des recettes fiscales, des collectivités locales et hôpitaux, a pour objectif affiché de réduire la fréquentation des guichets des Centres des Finances Publiques et le coût des dégagements par les convoyeurs de fonds.***

Cette décision en pleine période de crise économique est une aberration, voire un signe de mépris pour le contribuable, inadaptée à la Réunion ou le paiement en numéraire est plus développé que partout ailleurs..

Les paiements en espèces augmentent en raison de la précarité dans le travail et d'un système bancaire exigeant et coûteux pour les particuliers comme pour les petites entreprises.

Depuis des années, nous martelons à notre Direction que ce problème est urgent à prendre en compte : il nous semblait avoir réussi à être entendus, puisque la Réunion n'a pas subi de suppressions d'emplois cette année.

42% de la population réunionnaise en dessous du seuil de pauvreté, 30% au chômage, un nombre très important de taxes foncières à l'encontre de redevables à faibles revenus, des coûts de frais bancaires pour la tenue d'un compte courant supérieurs de plus de 100% à la moyenne nationale, ont conduit les réunionnais à payer en espèces régulièrement.

Il suffit d'aller au supermarché pour s'apercevoir que le paiement en liquide pour des sommes supérieures à 300 euros est fréquent.

L'Etat français a donc les moyens, en période de crise, de prendre le risque de ne jamais voir le contribuable revenir, si on lui refuse son paiement au guichet ? Quitte à dépenser davantage ensuite, en frais de poursuites, pour recouvrer la dite somme !

C'est vrai : La DGFIP n'a pas pu mettre en œuvre autant de suppressions d'emplois qu'elle le souhaitait dans les

DOM, en raison de nos interventions et de vos actions. En métropole, dans des départements difficiles, le même souci commence à susciter des mouvements de personnel ; alors quelle meilleure solution que d'interdire le paiement en numéraire ! Donc supprimer l'affluence au guichet ! Etonnant, déroutant, navrant de penser que nos élites aient pu avoir un raisonnement aussi simpliste ...

La plupart des gens qui viennent à nos guichets paient moins de 300 euros à la fois et ils continueront à venir ; les autres viendront payer plusieurs fois dans la même semaine au lieu d'une ....

Nous incitons, bien sûr, les gens à utiliser les moyens de paiement modernes pour leur propre sécurité et la nôtre, mais cela ne peut pas concerner tout le monde, encore moins dans un contexte économique et social difficile.

Derrière cette primitive mesure d'économie qui cache son nom sous le terme de « modernisation » n'y a t'il pas des raisons également officieuses ?

Les banques manquent cruellement de liquidités et le paiement par tout autre moyen éviterait le retrait de leurs espèces.

Le refus du paiement en numéraire de plus de 300 euros à nos guichets entraînera une augmentation des opérations interbancaires, tels que avis à tiers détenteurs et frais de virements, belle occasion de faire progresser les activités payantes des banques ; d'ailleurs ces dernières n'envisagent « pas comme improbables » le paiement de frais sur les prélèvements mensuels faits par l'administration fiscale .

L'application de cette loi ne peut que poser problème à la Réunion, elle est inadaptée, et socialement injuste pour une population déjà aux prises avec les difficultés, et sur laquelle on fait peser toujours davantage les résultats d'une

crise économique dont ils ne sont pas les acteurs.

Faudra-t'il un jour se justifier de payer ses impôts, au risque de se voir reprocher le maintien des fonctionnaires dans les CFP ?

## **Hélène et Patrice, caissiers, nous donnent leur avis**

*Hélène Técher, Trésorerie de Saint-Leu*

**Hélène, le principal objectif de cette mesure est de diminuer les files d'attente. Qu'en penses-tu ?**

80% des paiements en espèces est inférieur à 300 euros. Et la problématique de notre accueil est bien plus large ! Les contribuables viennent souvent en très grand nombre pour payer leurs impôts en plusieurs fois.

**Penses-tu que l'application de cette mesure sera simple ?**

Pas du tout ! Beaucoup de nos concitoyens n'ont pas de comptes bancaires. Ils disposent d'un « livret » avec une simple carte de retrait. On va les exclure du système et la tension risque d'être extrême. On va créer plus de problèmes qu'on n'en résoudra.

**Mais il semblerait que la loi autorise chaque citoyen à avoir un compte bancaire via la Banque de France ?**

Oui, mais cela est trop complexe et inadapté à la population essentiellement rurale visée. Peu de contribuables utiliseront cet outil, j'en suis sûr !

*Patrice Lefèvre, S.I.E de Saint-Denis Est*

**Patrice, que penses-tu de l'abaissement du plafond des encaissements en espèces ?**

Le seuil est vraiment trop bas (300 euros) et cette mesure est inappropriée pour notre département.

**Pourtant, on aurait tendance à penser que les entreprises payent plutôt par virement ou par chèques, non ?**

Une partie des entreprises, oui ! Mais la Réunion est composée d'un nombre important de TPE (Très Petites Entreprises) ayant des difficultés financières qui utilisent souvent le paiement en espèces.

**Comment les contribuables perçoivent-ils la campagne de communication en cours ?**

Les réactions sont mitigées. A l'instar des particuliers, un certain nombre de « petits » entrepreneurs n'ont pas de chéquiers (interdit bancaire par ex). Et pour proposer d'autres moyens de paiement, il faudrait déjà disposer d'un lecteur de cartes bancaires. A Saint-Denis Est, ce n'est pas le cas !



# BRÈVES

## LE CHIEN

Un jour normal dans une trésorerie ! Un chien s'abandonne, nonchalamment, à la caisse à côté du trésorier sous son oeil approbateur.

Par contre, Solidaires et ses militants le stimulent, nos HMI l'excitent, nos interventions l'électrisent... questions de valeurs et de priorités sûrement !

Un animal, aussi doux soit-il, dans un service pose des problèmes en matière de sécurité et d'hygiène, et cela n'est pas acceptable !

Mais surtout, n'appellez pas la SPA, on adore les animaux à Solidaires !



## TRÉSORERIE DU PORT



Après des années de galère dans des locaux indignes d'une administration, la trésorerie du Port a enfin déménagé. Solidaires Finances Publiques a beaucoup œuvré pour que les collègues puissent travailler dans de meilleures conditions de sécurité.

Au bout de plusieurs mois de combats, on nous annonce l'installation des agents dans un bâtiment plus grand, plus fonctionnel et superbement adapté au climat (bâtiment bio-climatique) !

Solidaires Finances Publiques a rapidement émis des doutes sur la pertinence du bio-climatique au Port, à fortiori sans arbres autour du bâtiment.

Résultat : chaleur importante dans les locaux, édifice inadapté et ouvert aux vents, à la poussière et aux yeux des passants.

Certains se permettent même d'uriner sur les nacos de la trésorerie donnant sur les trottoirs. L'intimité revisitée !

Soyons clairs : Solidaires Finances Publiques se réjouit que la Trésorerie du Port ait quitté ses anciens locaux qui étaient une véritable souricière.

Nous regrettons juste le manque d'anticipation concernant la climatisation et l'ergonomie des locaux...des travaux sont en cours et c'est déjà ça !

## SECRET STORY

Selon une étude récente, les rencontres au bureau nuisent à la productivité de l'entreprise.

Plus d'un tiers des Français a déjà profité des heures de bureau pour jouer au séducteur. Presqu'un quart a déniché son partenaire dans son open space, et 15% ont vécu une aventure d'un soir avec un collègue. Le monde professionnel qui est devenu violent et disqualifiant est propice aux rencontres, et y nouer une relation intime redonne du vivant. Aucune génération, aucun secteur professionnel ne semble échapper à la séduction. La transgression rend toujours les choses plus excitantes...

Par contre, du côté des entreprises, ces relations seraient plutôt mal vues car selon cette étude, elles ruinerait la productivité des salariés.

Bien entendu, cela ne concerne nullement la DRFiP de La Réunion!



## VOTE « ... »

Le 28 mars 2013, le CHS-CT s'est réuni pour examiner le Programme Annuel de Prévention (PAP) de l'INSEE, de la DOUANE et de la DRFiP.

Les élus de Solidaires Finances et de la CGTR ont voté « Contre » car la démarche participative des agents n'avaient pas été encouragée.

On reconnaît quand même un vrai travail de la part de ces administrations (surtout la DRFiP) sur le sujet mais force est de constater qu'il n'est pas abouti !

Heureux moment où le représentant de FO, tout penaud, a changé son vote « Abstention » en « Pour » pour le PAP de la Douane. Le Directeur lui a gentiment expliqué les bienfaits du PAP !

On n'accablera pas ce jeune militant de FO car il était bien seul pour représenter son organisation...pas de secrétaire ou de secrétaire adjoint pour l'épauler !

## PLAFOND DE VERRE

Le plafond de verre ( glass ceiling ) est une expression apparue aux États-Unis à la fin des années 1970 pour désigner l'ensemble des obstacles que rencontrent les femmes pour accéder à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles. La métaphore, si elle n'explique pas le phénomène, a au moins le mérite d'être parlante : tout se passe comme si un plafond invisible empêchait les femmes de grimper les échelons.

Après des années de combats (qu'il faut continuer!), la situation s'est améliorée même si des écueils demeurent.

Cependant, le plafond de verre existe aussi pour les français issues de l'immigration ou pour les dominiens. Pour ces derniers, le parcours professionnel pour accéder à des postes à responsabilités est complexe à bien des égards.

Amusez vous à consulter l'organigramme des A+ de notre département !



## VACANCES AU SIE

Vous rappelez-vous du Costa Concordia ? vous savez ce bateau de croisière qui a tristement échoué au large des côtes de l'Italie... Le fier capitaine de ce bateau n'avait pas trouvé mieux que d'abandonner ses passagers et son équipage à son triste sort en étant le premier à rejoindre les côtes au mépris des procédures qui veulent que le capitaine doit être le dernier à quitter le navire... Tristement nous avons le privilège de vous annoncer un scoop, nous avons trouvé notre capitaine abandonnant ses troupes au milieu non d'un naufrage mais d'un déménagement et d'une période d'échéance importante pour son service à savoir un SIE du nord de l'île... Mais quelle mouche à piqué notre chef de service ? Rien de bien faramineux en fait, ce dernier n'a pas trouvé mieux que de partir en vacances en plein mois de mai, faisant de ce fait un bras d'honneur à la Direction (qui a bien tenté de le faire changer d'avis) et à ses agents qui devront gérer seuls cette galère annoncée... Le navire coule mais qu'importe puisque le capitaine sera sain et sauf... Et bronzé de surcroît !

# La démarche stratégique ou la logique destructrice

Comment supprimer encore et encore des emplois alors que l'exercice des missions et les conditions de travail se dégradent fortement ? Bruno Bézard, Directeur général, a trouvé la formule magique : démarche stratégique !

Tous les services sont touchés :

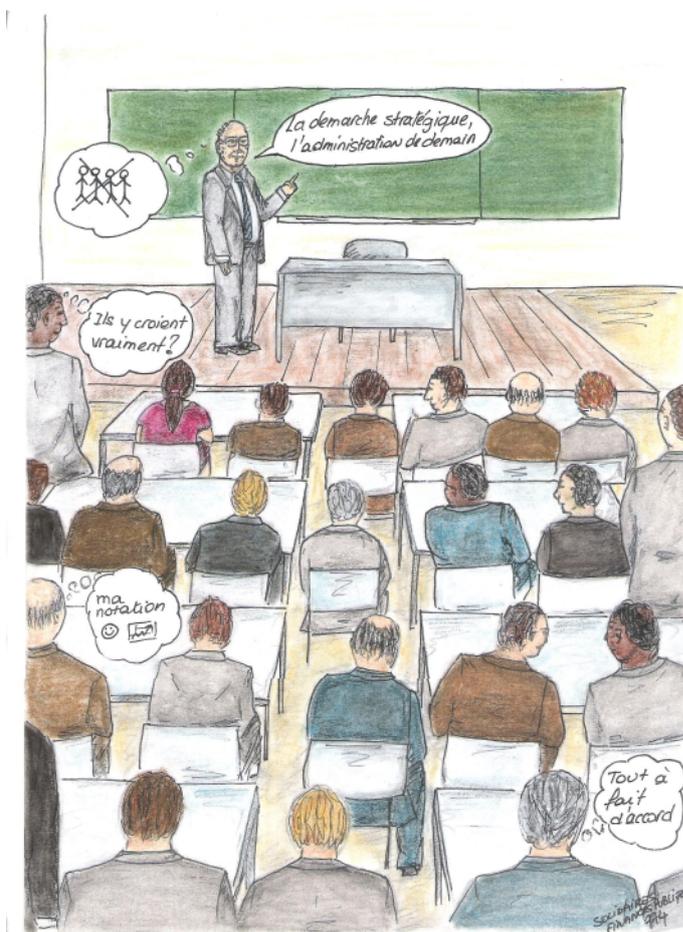
**SIP/CDIF** En perspective, le développement de l'e-administration (accueil dématérialisé et bornes électroniques). La reprise des rapprochements SIP/CDIF et la numérisation des 2042 posent la question de l'externalisation.

**Trésoreries** Avec l'abaissement du plafond des versements en numéraires à 300 euros, l'enjeu pour la DGFIP est clair : réduire « le volume d'accueil aux guichets ». C'est l'utilisateur qui sera pénalisé...paiement électronique, prélèvement automatique,...à vouloir éloigner l'utilisateur du services public, la DGFIP va détériorer leurs relations.

**SIE/PRS** Le SIE paye depuis longtemps un lourd tribut aux différentes réformes. La démarche stratégique avec la dématérialisation, les simplifications anecdotiques ou illusoire, et les futures concentrations de SIE vont aggraver dangereusement la situation. Tel la grenouille qui s'enfle, le PRS va finir va exploser à force d'élargir son périmètre.

**Contrôle fiscal** Faire au mieux avec des emplois en diminution ou au mieux, concentration, régionalisation ou inter-régionalisation.

**Direction** Qu'on soit dans les services R.H (arrivée de SIRHIUS avec service local restreint et une plateforme régionale ou inter-régional pour les travaux de masse), dans les services de Chorus et de la dépense ou dans les missions contentieuses ou juridictionnelles, tous les ingrédients de la démarche stratégique sont présents, à savoir dématérialisation, concentration et circuit plus lourd.



**Les missions foncières** sont de plus en plus une variable d'ajustement au gré des réductions de moyens et d'emplois, qui fait fi de leurs métiers et de leur éthique professionnelle. Régionalisation de la politique immobilière, externalisation des évaluations, Lecture automatisée des Données, ...les avatars de « la modernisation » ne manquent pas dans la sphère foncière.

Même **les services informatiques** qui sont pourtant au cœur de la démarche stratégique subissent le démantèlement de leur réseau avec la suppression d'ateliers d'édition et en fusionnant des ESI.

Au final, tous les services seront impactés par cette destruction stratégique et méthodique de nos métiers.

# AMIS DE LA PSYCHIATRIE

Camarades et amis de la psychiatrie, bonjour !

Au sein de la DRFiP, 2 ou 3 illuminés s'attachent avec méthode à médire, à calomnier et à tenter de nous éreinter.

Surfant sur la vaguelette du déménagement de Lacaze, nous sommes accusés de tous les maux :

Eric serait l'architecte et le maître d'oeuvre de la Direction, Solidaires Finances Publiques serait le cheval de Troie de M.Chevallier, Pascal est inquiet pour sa liste d'aptitude, les militants de Solidaires Finances Publiques ont peur de la DG à l'inverse des Forces Spéciales de FO prêtes à en découdre,...tout vous énumérer serait long, fastidieux et ridicule! Il est vrai qu'on pourrait en rire et considérer ces excès comme dérisoires. Mais pour les militants, il n'est jamais agréable de subir ce genre d'attaques.

A force de bêtises, de jalousies et de méchancetés, ces « syndicalistes » essayent de transformer des contre-vérités en vérités.



On ne pourra jamais répondre à toutes les idioties, mais tordons quand même le cou à certaines inepties :

- par rapport au projet initial (déménagement de Lacaze), plusieurs améliorations et pas des moindres ont été obtenues (augmentation des m<sup>2</sup> par l'aménagement d'espaces non prévues au départ, sécurité,...) alors que la réticence de certains directeurs étaient palpables et réelles. En tant que secrétaire, Eric comme nos correspondants à Lacaze se sont pleinement investis dans ce dossier. Le combat continue car il reste encore des avancées à obtenir !

- Devant le mécontentement ou l'inquiétude de certains, Eric, dans une ultime démarche, a proposé des modifications au plan (que certains agents demandaient avec insistance !) à la Direction afin d'améliorer le confort de certains collègues. Proposition refusée pour partie par la Direction mais qui attise tous les fantasmes aujourd'hui !

- Pascal ne s'est jamais présenté sur les listes d'aptitude et n'a pas l'intention de s'y inscrire. Donc, rumeur aussi infondée qu'inutile ! Pour info, sur ces 20 dernières années, aucun secrétaire, secrétaire adjoint, ou même membres de bureau en exercice n'ont été promus à une liste d'aptitude. Ce n'est pas une posture, juste un choix afin de garder notre indépendance et libre arbitre en toutes circonstances. De ce fait, nous n'avons pas les mains liées !

- Emplois, camping des finances, immobilier, conférence de presse, combats en CAP, courriers au DG, actions militantes et ce, depuis de longues années...c'est bien la preuve d'une peur bleue de la Direction ou de la DG!!!

- Une section locale reçue à Bercy par le responsable des R.H de la DGFiP et le Secrétaire général du Ministère, c'est la reconnaissance d'une vraie activité et d'un réel rapport de force.

Il reste tellement de combats à gagner et à initier pour le plus grand nombre qu'on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle où le syndicalisme de certains nous entraîne dans le caniveau.

Il serait plus judicieux de mettre en lumière toutes ces petites batailles quotidiennes, ces bagarres où nos militants sont présents pour améliorer les conditions de vie au travail et l'exercice de l'ensemble des collègues. Et les sujets ne manquent pas : entretien professionnel et notation, situation des emplois dans certains services, travaux sur le DUERP et le PAP, transfert des procédures collectives au PRS, encaissement en espèces limités à 300 euros,...

**Un pas a été franchi dans la médiocrité par certains militants de FO à la Direction/Lacaze. Pascal Valiamin a été accusé d'avoir bousculé physiquement une femme qui s'est retrouvée en état de choc et d'avoir déchiré les tracts du panneau syndical. Sachant que ces propos étaient faux, ils l'ont volontairement diffamé et calomnié afin de le décrédibiliser et de nuire à la section de Solidaires Finances Publiques.**

**Le secrétaire de FO a également fait des signalements abusifs (insultes et tracts arrachés) au DRFiP et peut-être à la DGFIP vis-à-vis d'Eric Metro et de Pascal.**

**Trop, c'est trop ! Une plainte a été déposée à leur encontre.**

**A partir de maintenant, nous ne répondrons plus à leurs tracts et rumeurs. Nous laissons la justice suivre son cours !**

## coup de coeur

Nous sommes en 1966, la ville de Londres règne sur le monde du sport, de la musique, de la mode et des arts en général. C'est le swinging London comme l'appelle les journalistes. La coupe du monde de football voit le triomphe des "boys" celui de la musique le triomphe des Beatles et des Rolling Stones.

Dans cette atmosphère trépidante les Beatles sortent en août de cette année leur 7ème album intitulé "Revolver", encore plus expérimental tout en restant accessible pour le grand public; un chapelet de tubes comme d'habitude et puis parmi toutes ces chansons, une perle mélodique et humoristique composé par George Harrison qui ne doit pas laisser insensible le

fiscaliste qui sommeille en vous, le titre (tout un programme en un seul mot !) : Taxman (le percepteur..)

Dans cette chanson Harrison, chante " There's one for you, nineteen for me, cos' i'm the Taxman" qui peut se traduire ainsi " c'est du 1 pour toi et du 19 pour moi, car c'est moi le percepteur". Pourquoi ce coup de gueule contre le fisc de la part d'un Beatles ?

En 1966, c'est Harold Wilson qui est le premier ministre britannique; Il est socialiste et son programme peut se résumer à une chose : la rigueur, la rigueur et encore la rigueur, ce qui passe bien sur par une fiscalité sans concession et donc à une augmentation des prélèvements directs et indirects... Cela ne vous

rappelle rien ?

La conscience de la nécessité de l'impôt doit être forte, mais par contre, l'injustice fiscale (qui caractérise notre système fiscal) est difficilement supportable.

Ceci dit, écoutez (ou ré-écoutez) cet album vous comprendrez pourquoi les sixties sont toujours une source d'inspiration pour les artistes ... Et les hommes politiques !

The Beatles : Revolver (Emi)



## L'Assemblée Générale du 4 avril

Notre Assemblée Générale, présidée cette année par Stéphane Clain, s'est déroulée le vendredi 04 avril à la Saline. Plus de 180 personnes nous ont rejoint pour une belle matinée, le représentant du bureau national était Stéphane Pardon.

Avec l'émotion du jeune premier, Eric a retracé une année d'activité qui a été dense et pas toujours simple. L'équipe a été solide, forte et surtout solidaire. Le bateau a peut-être tangué par moment mais le capitaine a gardé le cap, et c'est cela l'essentiel!

85 personnes se sont retrouvées au repas !



*Beaucoup de sérieux et d'attention !*



*1ère AG d'Éric en tant que secrétaire, soulagement et sourire à la fin de son intervention*



*Nos duettistes de la trésorerie dans leurs chiffres !*



***Intervention dans la salle, Philippe en grande forme nous parle de Mayotte.***



***Une AG menée de main de maître, respect des horaires...!***



***Votes à la pelle, approbation, et le tout dans la bonne humeur.***



***Convivialité et partage, éléments essentiels d'une bonne AG***



***Le bureau de Solidaires Finances Publiques 974, en avant pour de nouveaux combats !***

## Furcy, l'esclave rendu libre par la Cour de cassation

### **L'esclave réunionnais qui assigna son maître en justice pour obtenir sa liberté :**

Le 16 mars 2005, étaient mises aux enchères, à l'hôtel Drouot les archives de l'affaire de l'esclave Furcy. Dans ce dossier, se trouvaient les pièces du plus long procès jamais intenté par un esclave contre son maître, 30 ans avant l'abolition de 1848. Il couvre toutes les péripéties de l'affaire jusqu'à son dénouement heureux en décembre 1843. Minutieusement conservé par le Procureur général Gilbert Boucher et ses descendants, ce dossier n'est pas l'officiel. Le dossier officiel reste introuvable. Furcy a 31 ans en 1817 lorsqu'il découvre que sa mère avait été affranchie. Il décide alors de se présenter au tribunal d'instance de Saint-Denis pour exiger sa liberté en se prévalant de la déclaration des droits de

l'homme et du citoyen de 1789.

Sa mère Indienne, Madeleine, née en 1759 est



conduite en France à 9 ans par une religieuse avant d'être emmenée à La Réunion par une certaine Madame Routier à qui elle fut confiée. Après le décès de sa mère, Furcy est alors confié à son gendre, Joseph Lory, qui le garde comme esclave. Sa

mère était arrivée libre en métropole car selon l'ancien adage, « nul n'est esclave en France », même sous l'Ancien Régime. Son arrivée à La Réunion ne pouvait la priver de sa condition de femme libre. Or, à son arrivée, elle devenait esclave de fait. Joseph Lory, considère sa démarche juridique comme subversive et l'exile sur ses propriétés à l'île de France. Débouté en 1ère instance et en appel, il se pourvoit en cassation.. Au final, le 23 décembre 1843, la justice française déclare que « Furcy est né en liberté.». À cette date, il a déjà été déclaré libre par les autorités anglaises de l'île Maurice, Joseph Lory ayant omis de le déclarer à son arrivée à Port-Louis.

### **Le procureur général Louis Gilbert Boucher, une rencontre providentielle :**

Dès 1817, il trouve un soutien inattendu en la personne du procureur général Louis Gilbert Boucher. Pour ses sympathies anti esclavagistes, celui-ci s'attire l'hostilité de Joseph Richemont Desbassyns, le commissaire ordonnateur général de La Réunion. L'affaire fait grand bruit à Saint-Denis car elle ouvre une brèche qui permettrait la libération de 15 000 individus dans une situation similaire.

Aussi, sous la pression des colons, doit-il quitter l'île. Tout au long du procès Furcy entretiendra une correspondance suivie avec Gilbert Boucher qui engage à ses côtés un combat juridique même s'il n'avait plus la charge du dossier. L'affaire Furcy n'est pas une affaire isolée : le procureur Boucher cite dans l'un de ses rapports au ministre de la marine et des colonies une autre affaire un peu antérieure, l'affaire de

l'indienne Tola, jugée devant la cour royale de Bourbon, où le même point de droit a déjà été soulevé : dans un contexte où la traite négrière commence à être interdite dans les colonies anglaises, et où les nations signataires du traité de Vienne se sont engagées à abolir l'esclavage, les indiens se prétendent issus d'une nation de libres et refusent le statut d'esclave.

## La contribution de la Cour de cassation :

Si le rôle de la Cour de cassation dans l'amélioration de la condition juridique et humaine des esclaves des colonies françaises durant les vingt années qui ont précédé l'abolition de l'esclavage est moins connu que le discours des tribuns abolitionnistes, il n'en a pas moins constitué un apport essentiel aux valeurs humanistes, supports de la cause abolitionniste. Ce n'est qu'à partir de la promulgation de l'Ordonnance royale du 24 septembre 1828, rendant applicable aux colonies les codes métropolitains de procédure civile et de procédure pénale, que la Cour de cassation a pu sanctionner les décisions des Cours coloniales. Avant 1828, le régime procédural civil et pénal prévalant dans les colonies françaises, était dérogatoire au droit commun et les décisions rendues par les cours coloniales échappaient au contrôle de la Cour de cassation. En effet, les cours et tribunaux coloniaux appliquaient les dispositions du « Code noir » de qui protégeaient le « maître » régnant sur les habitations et se contentaient de se conformer aux « us et coutumes » de la colonie. Il en était ainsi d'autant plus que les fonctions judiciaires étant électives, les recours formés par les esclaves déjà peu nombreux échouaient entre les mains de magistrats issus de la classe des colons propriétaires d'esclaves. L'arrivée de juges métropolitains n'améliora pas la situation.

Le Code Noir privait les esclaves de toute personnalité et de capacité juridiques. L'esclave réduit à l'état de marchandise ou d'outil de production, était objet de droit et non sujet de droit. Cette lutte juridique va être menée par tous les acteurs de la procédure de cassation, avocats, magistrats du siège tels les premiers présidents, du parquet général, tel que le procureur général Jean Baptiste Dupin dit Dupin l'Aîné, dont le rôle va être décisif dans la construction d'une jurisprudence tendant, notamment en cassant des décisions rendues par les cours coloniales, à imposer le respect des grands principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et à une lecture, conforme aux valeurs d'humanité, du droit applicable dans les colonies françaises. Dans les faits, cette ordonnance royale ne sera pour ainsi dire pas appliquée par les tribunaux coloniaux. Alors plutôt que d'affronter la loi, la Cour s'attaquera aux incohérences juridiques et économiques du Code Noir. L'esclave ne pouvait ni contester une décision prise en sa défaveur, ni réclamer sa liberté. Dès lors, le seul outil procédural permettant à la Cour de cassation de contrôler les décisions des cours coloniales, était **le pourvoi formé dans l'intérêt de la loi relevant du pouvoir propre du procureur général de la Cour de Cassation**. Ce fut l'arme procédurale privilégiée du Procureur général André Dupin. L'affaire Furcy lui



permettra de faire évoluer la jurisprudence sur le champ d'application de la maxime « *Nul n'est esclave en France* ». « (...) *nul n'est esclave en France : voilà la maxime fondamentale, maxime formée par une espèce d'acclamation unanime, respectée par les temps, affermie par l'autorité; maxime peut être la plus glorieuse à la nation et au prince* » et concluant avec force « *il est évident que Furcy est libre* ».

Grâce à la persévérance de ces hommes, la Cour de cassation balisera le chemin de la cause politique soutenue par Schoelcher, Tocqueville ou le Duc de Broglie. L'abolition de 1848 est aussi le résultat d'une longue bataille livrée par de nombreux anonymes de l'histoire, ces esclaves tels que

Furcy à La Réunion ou Virginie et Léonarde dans d'autres anciennes colonies.

# Section de la Réunion

Contact: [solidairesfinancespubliques.drif974@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drif974@dgfip.finances.gouv.fr)

Fonction	Nom/Prénom	Mandat(s)	Adresse	Téléphone
Secrétaire	METRO Eric	CTL / CHSCT	SIP de St-Pierre	0692 09 64 65
Secrétaires adjoints	BILLARD Magali	CAPL / CTL	CHR St-Denis	0692 27 71 61
	METRO Béatrice	CAPL / CDAS / CTL	SIE St-Pierre	0692 07 46 42
	MANIKOM Jimmy	CHSCT / CTL / CAPL	Le Port - Trésorerie	0692 44 04 01
	VALIAMIN Pascal	CAPL / CTL / CHSCT	CDI St-Denis Est	0692 23 53 94
Trésorier	LAI KING Jean-François	CAPL / CDAS / CTL	Trésorerie St-Leu	0692 01 38 83
Trésoriers adjoints	TAFILET Valérie	-	St-Denis ouest - CDI	
	VALIAMIN Peggy	-	St-Denis Est - SIE	
Membres du bureau	ANDINAIK Jean-Albert	CAPL / CTL	St-Pierre - SIE	
	ANTIER Antoine	-	St-Pierre Tres. Mun	
	ARTHUR Marie Reine	CHSCT	St-Denis - Lacaze	
	ASSANY Christine	-	St-Paul - SIP	
	ATCHAMA Jimmy	CAPL	St-Denis Est	
	CAVILLOT Jocelyn	CDAS / CTL	St-Paul - BVG	
	CERIEZ Georgette	CAPL / CTL	St-Pierre - BVG	
	CHAN ASHING Gaby	-	St-Benoît - Accueil	
	DALLEAU Brigitte	CDAS	St-Denis Est	
	GIQUIAUD Dany	CHSCT	St-Denis - Lacaze	
	GIVRAN Laurence	CAPL / CDAS	St-Pierre - SIP	
	JEGOU Jean-Jacques	CAPL	St-Pierre - CH	
	MICHEL Anna	CAPL / CHSCT	St-Paul - SIP	
	LE BON Didier	-	St-Paul Tres. Mun	
	MAUREE Jacques	-	St-Paul - SIP Rec	
	METRO Alain	-	St-Pierre - SIP	
ROBERT Yolande	CAPL	St-Pierre - SIP		

## Les Correspondants (militants autres que les membres de bureau)

Résidence	Nom/Prénom	Service
Saint André	CHARRIER Marie-Christine	Trésorerie
Saint Benoît	MICHALLAT Jean-Paul	SIE-SIP
Saint Benoît	VELLIN Rose Méry	Trésorerie Municipale et Hospitalière
Saint Denis	BERTHELOT Franck	Trésorerie Recouvrement
Saint Denis	TURPIN Gérald	Paierie Départementale
Saint Denis	WEINBERG Marianne	CHR
Saint Denis Est	ISAMBERT Jean-Marc	SIF
Saint Denis Est	JUE Florence	CDI
Saint Denis Malraux	EHNIS Daniel	DRFiP - Domaines
Saint Denis Malraux	SHARRE Marie-José	DRFiP - Liaisons Rémunérations
Saint Denis Malraux	JOUET Cildric	DRFiP
Saint Denis Malraux	TREMBLIN André	DRFiP - Liaisons Rémunérations
Saint Denis Ouest	ARTHEMISE Georges	SPF (ex CH)
Saint Denis Ouest	BIDOIS Margaret	PRS
Saint Denis Ouest	DOMINGE Rolland	CDIF
Saint Denis Ouest	MAILLOT Magali	CDIF - Cadastre
Saint Denis Ouest	TETAUD Chantal	SPF (ex CH)
Saint Louis	APAYA Corinne	Trésorerie
Saint Paul	GALMAR Philippe	SIP
Saint Pierre	BERGUE Caroline	Trésorerie Municipale
Saint Pierre	POTIN Eddy	CHR